

Observation n°343 du 16/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous fais part d'une constatation et de mon opposition à ce projet. Nous avons constaté une irrégularité dans le dossier.

En effet, les documents présentés en mairie de Doussay lors de cette enquête, et ceux mis à disposition du public sur le site de la préfecture sont différents ! Est-ce normal ?

A mon avis non, les deux documents doivent être identiques.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir prendre note de cette irrégularité et l'inscrire dans votre compte rendu.

Le constat sur l'étude acoustique:

Dans le dossier de préfecture : toutes les pages ont pour pied de page "AL 21/23570_RPME_RLG_Ind0" Avril 2021

L'étude en mairie de Doussay a les mêmes références et date d'édition en page de garde (07 avril 2021) MAIS à partir de la page 12 à 83, les pieds de page du document en mairie ont un "ind 1": "AL 21/23570_RPME_RLG_Ind1 daté de MAI 2021" !!!!

Etude acoustique d'AVRIL avec une partie du contenu datée de MAI??!!! Comment doit-on l'interpréter ?

En pj une photo de la page 12 indiquée 1 de Mai 2021, avec la page de garde du document apparente signée du commissaire enquêteur.

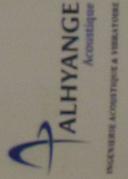
Deux dossiers différents sont donc présentés en Mairie et en Préfecture. Ceci est illégal.

Sachant que certains propriétaires ne sont pas au courant de l'étude acoustique sur leur propriété.

Compte tenu de ces irrégularités qui nous semblent très importantes, nous vous demandons de bien vouloir rendre un avis défavorable.

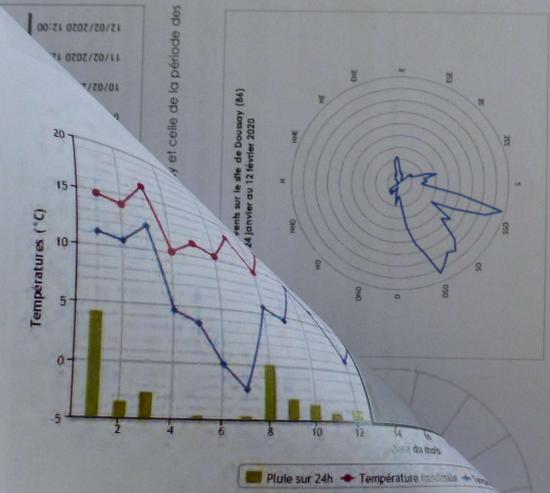
S.Capoulade

31/03/23 (12)



NOS AGENCES :
BELLAÏRE
14, rue du Roux
29930 CONCARNEAU

PROJET EOLIEN « DOUSSAY » (B6)



Remarque : Les passages pluvieux marqués ayant tendance à rehausser les analyses acoustiques.

Les analyses acoustiques ont donc été menées principalement par vents de secteurs Sud-Ouest (un des vents dominants du site).